

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

LISTE DES ADRESSES

Organisateur et secrétariat

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix
87270 COUZEIX

Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

courriel : asa.saint.martial@wanadoo.fr
site : www.rallyepaysdesaintyrieix.com

Comité d'Organisation

Office du Tourisme
Bd de l'Hôtel de Ville
87500 SAINT-YRIEIX

Tél : 05 55 08 20 72 Fax : 05 55 08 10 05

Accueil des Officiels

Samedi 15 septembre de 7H30 à 13H00

Locaux Fabrègue Duo
Bd Marcel Roux
87500 SAINT-YRIEIX

Vérifications Administratives

Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue
Avenue de Lattre de Tassigny - Saint-Yrieix

Vérifications Techniques

Parking Centre Culturel JP Fabrègue
Avenue de Lattre de Tassigny - Saint-Yrieix

Direction de Course

Collège Commissaires Sportifs

Presse

Affichage Officiel

Locaux Fabrègue Duo
Bd Marcel Roux - Saint-Yrieix

Remise des prix

Parc du Mas - Saint-Yrieix

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 25 juin 2007

- ♦Parution du règlement
- ♦Ouverture des engagements

Lundi 3 septembre 2007

- ♦Clôture des engagements

Samedi 8 septembre 2007

- ♦Publication du carnet d'itinéraire (road-book)

Reconnaisances autorisées (art 6.2)

- ♦Samedi 8 et dimanche 9 septembre 2007
- ♦Jeudi 13 et vendredi 14 septembre 2007

Mardi 11 septembre 2007

- ♦Publication de la liste des engagés et des numéros de départ

Samedi 15 septembre 2007

- ♦Vérifications administratives de 8H00 à 11H15
Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦Vérifications techniques de 8H15 à 11H30
Parking Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 11H45
Locaux Fabrègue Duo - bd Marcel Roux - Saint-Yrieix
- ♦Affichage des équipages admis à prendre le départ et ordre des départs à 12H45
Parc Fermé de départ - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Départ de la 1^{ère} étape à 14H45
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Arrivée de la 1^{ère} étape à 21H30
Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Publication des résultats partiels et ordre des départs 2^{ème} étape à 23H00
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix

Dimanche 16 septembre 2007

- ♦Départ de la 2^{ème} étape à 08H30
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Arrivée du rallye à 14H59
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Vérifications finales
Garage DUBOIS - avenue de Coussac - Saint-Yrieix
- ♦Publication des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent - Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Remise des prix à 17H30 : Parc du Mas à Saint-Yrieix

Article 1 : ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise en qualité d'organisateur administratif

le 6^e **RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX.**

les **15 et 16 septembre 2007**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A., numéro 167 en date du 28/05/07

Comité d'Organisation

Président Denis FABREGUE
Vice-président..... Michel LAROULANDIE
Secrétaire Laurent MAZAUD
Membres..... Jean BASBAUDOU
Cyrille BENEZET
Alain BONNAUD
Julien BONNETAUD
Gérard COEFFE
André CUBEAU
Jacques DUBOIS
Jean Pierre FREMONT
Frank IZIDI
Brigitte LAROULANDIE
Daniel MARSALAUD
Hubert MILLET LAGE
Jean François PASCAL
Pierre Louis PUYGRENIER
Damien PIJASSOU
Jean VIGNAUD

Permanence du rallye

De la date d'ouverture des engagements au vendredi 14 septembre 2007 à 12H00

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX
Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

Du vendredi 14 septembre 2007 à 15H00
au dimanche 16 septembre 2007 à 17H00
Locaux Fabrègue Duo
bd Marcel Roux - SAINT-YRIEIX
Tél : 05 55 08 34 96

Organisateur technique

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX

1.1 - Officiels

Observateur F.F.S.A. Jacky JUNG

Collège des Commissaires Sportifs

Président Gilles GUILLIER
Membres Jean Michel FILLOUX
Guy BOUCHER
Secrétaire Guylaine PAGE-GUILLIER

Direction de Course

Directeur de Course Jean Pierre VAN BREMPT
Directeur Adjoint Pierre BOI
Adjoints à la DC Jannick DAUBIGNE
Patrick ORILLAC

Adjoints à la direction de course délégués

Délégués ES Roger DESMOULINS
Jean Luc ROGER
Serge FAUVEL
Guy CHEVALIER
Alain BONNAUD

Mise en place (trico.) Bernard CONDEMINE

Commissaires Techniques

Responsable Loïc NERAUDEAU
Jean Claude BRIGAUD
Cédric DAURAT
Patrick GROS
Sébastien VERRON
André SIMONNEAU
Julien CHARENTON (stg)
Vincent DARLAVOIX (stg)

Commissaires Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents

Catherine CONDEMINE

Renée JECKER



Médecin Chef

Jean Pierre RIGOBERT

Juge de Fait

Jean François GARGUELLE
Jean Michel BRIAT

Commissaires Sportifs

-publicités Hubert MILLET LAGE
-parcs Saint-Yrieix Roland LAVERGNE
-parcs regroupement Claudie SIALELLI
-parcs assistance Michel BLANC

Chronométrateurs

Karine LAUNAY
Michèle MEYER
Colette DELMOND
M Louise JARRAUD
Jacques PERRAUDEAU
J Christophe PIERRE

Chargé des relations avec la presse

Serge DUQUESNOY

Secrétaire Général

Michel LAROULANDIE

Délégué préfecture

Laurent MAZAUD

Commissaires de route

avec la participation des commissaires de l'ASA SAINT-MARTIAL, du Comité Régional Limousin et des Comités Régionaux limitrophes.

Tableau d'affichage officiel

Pendant toute la durée du rallye :
PC Course : Locaux Fabrègue Duo
bd Marcel Roux - Saint Yrieix

Tableaux d'affichage pour information

Parc fermé et regroupement : Saint-Yrieix
Parcs de regroupement : Lubersac & Lanouaille

1.2 - Eligibilité

Le 6^e RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2007
1^{ère} Division (coefficient 4)
- Le Championnat du Comité Régional Automobile Limousin

1.3 - Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 15 septembre 2007 :

- Vérifications administratives : de 08h00 à 11h15
Centre Culturel JP Fabrègue à St-Yrieix
- Vérifications techniques : de 08h15 à 11h30
Parking Centre Culturel à St-Yrieix
- L'entrée en Parc Fermé de départ se fera après les vérifications techniques. Un carnet de bord spécifique pour rejoindre ce parc sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage DUBOIS
avenue de Coussac - 87500 Saint Yrieix la Perche
Taux horaire de la main d'œuvre : 41 € TTC

Article 2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 3 - CONCURENTS ET PILOTES

3.1 - Demande d'engagement - Inscription

3.1.5 - Toute personne qui désire participer au 6^e RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 3 septembre 2007 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1 - Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec publicité facultative des organisateurs : 400 €^(x)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 800 €

^(x) Droits d'engagements réduit à 300€ pour un équipage licencié à l'ASA Saint-Martial.

Conditions particulières pour les concurrents, hors Comité Régional du Limousin, résidents à plus de 200 km de Saint-Yrieix (voire bulletin d'engagement).

3.1.12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Tout concurrent forfait avant le 6 septembre 2007 sera intégralement remboursé. Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax, mail).

3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

3.3 - Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

Article 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors des zones autorisées indiquées au carnet d'itinéraire.

4.3.2.3 - Parcs d'assistance

Dans les parcs d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de disposer à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous la voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

Article 5 - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du « Rallye du Pays de Saint-Yrieix » devra être autorisée par les organisateurs.

Article 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le 6^e RALLYE du PAYS de SAINT YRIEIX représente un parcours de 332,84 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur de 146,35 km (44%).

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape

- ES 1-3 PONT LAVEYRAT 10,35 km
- ES 2-4 GLANDON-COUSSAC 19,73 km
- ES 5 SAINT-YRIEIX 5,41 km

2^{ème} étape

- ES 6-8-10 ... LANOUILLE 14,90 km
- ES 7-9 11 ... LE CHALARD-ST YRIEIX 12,04 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du samedi 8 septembre 2007 à l'adresse indiquée sur l'accusé de réception de l'engagement.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

4 passages maximum de reconnaissance.

6.2.4 - Sanctions Il sera remis à chaque équipage une fiche de reconnaissance avec les carnets d'itinéraire. En l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passage.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Reconnaissance en dehors des jours et horaires autorisés ou non respect du nombre de passage : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement, demande de sanction supplémentaire possible.

Autres infractions :

1^{ère} infraction : 20", 1', 3', ou départ refusé selon gravité et/ou amende 160€

2^{ème} infraction : départ refusé et 320€ d'amende

Les pénalités seront infligées par le Directeur de Course aux vérifications.

Les reconnaissances sont autorisées :

-Samedi 8 et dimanche 9 septembre 2007
de 9H00 à 11H30 et 14H00 à 19H00 (21H30 ES St-Yrieix)

-Jeudi 13 septembre et vendredi 14 septembre 2007
de 9H00 à 11H30, 14H00 à 16H30
et 17H30 à 19H00 (21H30 ES St-Yrieix)

NB : Le carnet de contrôle des reconnaissance sera obligatoirement rendu aux vérifications administratives.

Article 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - Départ

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

7.2 - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 -Les signes distinctifs sont :

- Directeurs de Course ES : chasuble bleue
- Relations Concurrents : blouson beige
- Chronomètres : chasuble verte « Chronométrateur »
- Chefs de poste : chasuble jaune « Chef de Poste »
- Commissaires : chasuble jaune

7.3 - Contrôles de Passage (CP) , Contrôles Horaires (CH) , Mise hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.4 - Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.5 - Epreuves Spéciales (ES)

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.5.17.1 -Tout concurrent qui abandonne (sur le routier ou sur une ES) a l'obligation de prévenir immédiatement la direction de course. Tout autre incident ou accident doit également être signalé. Le numéro de téléphone sera inscrit dans le briefing écrit remis aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.5.17.2 -Une « croix rouge » et un signe « OK » vert seront distribués aux équipages qui devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de mains.

En cas de panne ou d'accident dont les conséquences n'entraînent pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » vert doit être clairement montré aux trois

voitures suivantes minimum. Dans le cas contraire, c'est la « croix rouge » qui devra être présentée.

7.5.17.3 -Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire. Toute autre intervention sera à la charge du concurrent demandeur.

7.6 - Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 8 - PENALITES , RECLAMATIONS , APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 9 - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 10 - PRIX

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final et sont cumulables.

Classement Général

1 ^{er}	900 €
2 ^{ème}	600 €
3 ^{ème}	350 €
total ..	1 850 €

Classement Groupe

1 ^{er}	400 €	(réduit de 50% si - de 4 partants)
2 ^{ème}	250 €	(de 5 à 10 partants)
3 ^{ème}	150 €	(plus de 10 partants)
total ..	3 200 €	(4 x 800 €)

Classement Classe

1 ^{er}	400 €	(de 1 à 4 partants)
		(réduit de 50% si - de 2 partants)
2 ^{ème}	250 €	(de 5 à 10 partants)
3 ^{ème}	150 €	(plus de 10 partants)
total :	11 200 €	(14 x 800 €)

Classement Equipage Féminin

1 ^{er}	250 €
-----------------------	-------

Total des prix distribuables : 16 500 €

Coupes : des coupes récompenseront :

- Les trois premiers scratch
 - Les vainqueurs de groupe
 - Les vainqueurs de classe
 - Le 1^{er} équipage féminin
 - 5 commissaires de route
- Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 16 septembre 2007 à 17H30 au Parc du Mas à Saint Yrieix.

Une tenue correcte est exigée.